



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 42943

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème du remboursement de certains médicaments qui ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale ou à un très faible taux. C'est notamment le cas des produits à vignettes bleues destinés au traitement symptomatique d'affections sans caractère de gravité (remboursés à 35 %) ou des articles de pansement qui ne sont remboursés que sur prescription médicale, à hauteur de 65 %. Compte tenu de la nécessité de maîtriser les dépenses de santé, la situation actuelle est plutôt satisfaisante et permet de limiter les abus. Cependant, le niveau de remboursement de ces produits mériterait sûrement d'être augmenté lorsqu'ils sont nécessaires à l'amélioration de la santé de personnes atteintes de pathologies graves ou récurrentes. Prenons le cas d'une malade ayant subi une ablation (à la suite d'un cancer du sein) et devant régulièrement se procurer des crèmes de soins non remboursées mais vitales à son bien-être ; ou d'un enfant atteint d'un eczéma grave qui, en complément des prescriptions médicales, a besoin d'utiliser des crèmes protectrices ou hydratantes. Ces malades doivent parfois dépenser des sommes importantes pour se procurer ces produits. Il ne s'agit que de quelques exemples parmi tant d'autres. Il lui demande donc s'il serait possible de prévoir une prise en charge plus complète de ces produits quand ils sont utilisés par des patients atteints de pathologies sérieuses ou graves et permettent d'améliorer leur état de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42943

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1405